



Estelle Aries

Secrétaire Départementale

SNUipp/FSU32

À Auch, le 3 octobre 2019

Objet : organisation de l'exercice du PPMS en première période

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous interpeller par rapport aux consignes concernant l'exercice du PPMS devant se tenir dans les écoles lors de la première période du calendrier. En effet, dans votre courrier adressé aux directrices et directeurs d'école, vous demandez que cet exercice se tienne le vendredi 11 octobre dans toutes les écoles du département.

Cette demande a quelque peu étonné mon organisation syndicale, sachant qu'il s'agit aussi de la date des élections des représentant-es des parents d'élèves. Cette concomitance nous paraît peu judicieuse sachant que ces deux opérations demandent de la disponibilité aux directrices et directeurs d'école. Peut-être avez-vous prévu de déployer des moyens de remplacement en conséquence ce jour-là, mais nous doutons qu'ils puissent vraiment tous bénéficier d'une décharge de direction ce jour-là.

Par ailleurs, les opérations électorales impliquent parfois du passage dans les écoles (parents électeurs, membres de la commission électorale...), ce qui pourrait perturber la sérénité nécessaire pour organiser un exercice intrusion dans de bonnes conditions avec de jeunes élèves.

Nous vous demandons donc de remplacer les directeurs et directrices non déchargées le 11 octobre afin qu'ils puissent effectuer toutes les missions qui leur incombent ce jour-là. A défaut, nous vous demandons d'accorder de la souplesse aux écoles : l'exercice du PPMS doit pouvoir être organisé le jour et le moment qui paraissent le plus adéquat aux équipes pédagogiques.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur le Directeur Académique, de croire en notre profond respect pour le service public d'éducation.

Pour le SNUipp/FSU32,

Estelle Aries.